Certificat

FR-APP-05.24.08106

SARL HYDRANA

(Siret : 91042079300028)
M. CRUBLET
40 rue de la Motte
35640 MARTIGNE FERCHAUD

Entreprise titulaire de la qualification

QualiPAC module chauffage et ECS *(probatoire)*

Engagée pour la qualité d'installation des pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques ainsi que les chauffe-eau thermodynamiques

Période couverte par le certificat : 17 mars 2024 au 17 mars 2025

Police d'assurance responsabilité civile
- générale au 29/02/2024 : 147851616 - MMA IARD (Le Mans)
- décennale au 29/02/2024 : 147851616 - MMA IARD (Le Mans)

Numéro QualiPAC : QPAC/70723
Forme juridique : SARL
L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 27 mars 2024

Gaël Parrens,
Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables
Siège social :
24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS
SIRET 489 907 360 00049

QualiPAC est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPAC n° 009007105 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 17 mars 2025 pour QualiPAC module chauffage et ECS (probatoire)